



LA FÉDÉRATION DES CAMPEURS,
CARAVANIERES ET CAMPING-CARISTES



MA LIBERTÉ QUAND JE VEUX !



CHARTRE DU CAMPEUR

Si la FFCC entend bien partager ces règles de bonne conduite avec tous ses adhérents, son ambition va plus loin. Elle souhaite toucher les quelque 7 millions de campeurs* français et étrangers en leur rappelant les principes fondamentaux du « bien camper ». Depuis 1938, la FFCC considère le camping comme un art de vivre et elle incite tous les campeurs à adopter un comportement respectueux d'autrui et de leur environnement.

- 1. Campons dans les zones autorisées** et, sur un terrain privé, demandons l'autorisation de faire étape à son propriétaire.
- 2. Respectons en tous lieux la faune et la flore** dont l'équilibre est fragile. N'allumons pas de feu dans la nature. Fumeurs, soyons vigilants avec nos mégots.
- 3. Soyons attentifs à la tranquillité d'autrui** en évitant les nuisances sonores de jour et de nuit dues aux éclats de voix, aboiements, radio, télévision, moteur...
- 4. Effectuons les vidanges des eaux noires et grises correctement** et surtout exclusivement dans les endroits réservés à cet effet et dans le plus grand respect de la nature et des principes écologiques. Ne laissons jamais ouverts les robinets de vidange.
- 5. Tenons les chiens en laisse** dans les sites où ils sont acceptés, et ramassons leurs déjections.
- 6. Respectons les aménagements et équipements publics** ou privés et ne laissons aucune trace de notre passage.
- 7. Inspectons et nettoyons les lieux** de halte et de camping pour ne laisser aucun objet ou détritrus. A défaut de poubelles, emportons nos déchets avec nous. Utilisons les poubelles à tri sélectif s'il y en a.
- 8. Entretienons et vérifions** nos véhicules avant chaque départ et adaptons notre conduite et notre vitesse.
- 9. Acceptons le règlement intérieur** des terrains de camping et participons activement aux efforts de ceux qui s'engagent à respecter la charte nationale établie par la profession pour une meilleure qualité paysagère.
- 10. Respectons la notion de propriété privée**, stationnons en évitant de cacher monuments, paysages, fenêtres d'habitation, commerces, écoles, panneaux routiers et pour une durée n'excédant pas 48 h. Considérons-nous partout comme invités : soyons respectueux de nos hôtes.
- 11. Adoptons un comportement éco-citoyen**, consommons l'eau et les autres ressources naturelles raisonnablement.
- 12. Ayons une attitude courtoise**, échangeons entre campeurs et portons assistance à toute personne en difficulté (panne mécanique, handicap...).

* par « campeur », on entend : le tentiste, le caravanier, le camping-cariste et l'utilisateur de mobil-home, de chalet, de bungalow... qu'il en soit propriétaire ou locataire.

FFCC, la Fédération des campeurs, caravaniers et camping-caristes

78, rue de Rivoli - 75004 Paris - Tél.: 01 42 72 84 08 - Fax : 09 70 32 60 56 - Email : info@ffcc.fr - Site internet : www.ffcc.fr